

Compte rendu de séance

Séance du 6 Juin 2014

L' an 2014 et le 6 Juin à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle des réunions sous la présidence de
DURAND-GABORIT Anne Maire

Présents : Mmes : CORMERY Michèle, DE NOTER Armelle, DRUPT Dominique, DURAND-GABORIT Anne, MINIERE-GAUFROY Claire, NAUDIN Diane, SOULIER Patricia, MM : FOUGERET Eric, GLORIAN Jérémy, GOUBERT Alex, GRUGIER Olivier, THEFFO Jean Marie, VALLICIONI Marc

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme KAKKO-CHILOFF Anne à Mme DURAND-GABORIT Anne

Excusé(s) : M. LANDRÉ de la SAUGERIE Gilles

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13

Date de la convocation : 28/05/2014

Date d'affichage :

Acte rendu exécutoire

après dépôt en PREFECTURE DU LOIRET
le : 13/06/2014

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : Mme CORMERY Michèle

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

CONVENTION CENTRE DE LOISIRS AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ARDOUX - 2014-024
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA FERTE-SAINT-AUBIN - AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHE DE LOCATION DE CARS AVEC CHAUFFEURS PASSE EN GROUPEMENT DE COMMANDE - 2014-025
CONSEIL GENERAL TRANSPORTS SCOLAIRES - AUGMENTATION DES COÛTS DE TRANSPORTS - 2014-026
ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL DU LOIRET (E.P.F.L. DU LOIRET) DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE - 2014-027
COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS - LISTE DE PRESENTATION DES MEMBRES - 2014-028
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE LA FERTE-SAINT-AUBIN
COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID) - PROPOSITION DE COMMISSAIRES DES COMMUNES MEMBRES - 2014-029
BUDGET COMMUNE - DECISIONS MODIFICATIVES - 2014-030
ASSOCIATION CAMELEON - DROITS DE PLACE - 2014-031
MODIFICATION DE LA COMMISSION COMMUNALE D'ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE TRAVAUX ET DE PRESTATIONS - 2014-032
C.L.E.C.T. DESIGNATION D'UN DELEGUE POUR LA COMMUNE DE LIGNY-LE-RIBAUT - 2014-033

CONVENTION CENTRE DE LOISIRS AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ARDOUX
réf : 2014-024

Depuis plusieurs années les enfants de Ligny-le-Ribault sont accueillis au centre de loisirs de la Communauté de Communes du Val d'Ardoux basé à Jouy-le-Potier.

Pour l'année 2014 les enfants seront accueillis pendant la période des vacances scolaires soit :

- du 24 FEVRIER au 7 MARS
- du 22 AVRIL au 30 AVRIL
- du 7 JUILLET au 29 AOÛT
- et du 20 OCTOBRE au 31 OCTOBRE.

Les frais de fonctionnement, à la charge de la Communauté de Communes du Val d'Ardoux seront facturés à la Commune de Ligny-le-Ribault. La participation communale sera de 34,00 € par jour et par enfant pour 2014. Madame le Maire précise qu'en 2013 la participation était de 33,50 € par jour.

Des séjours courts sont proposés :

Les 9 juillet, 30 juillet et 27 AOÛT : séjour une nuit au centre avec veillée à thème. Le surcoût de la nuit est de 6 € pour la nuit.

Frais de fonctionnement à la charge de la commune 34 €/jour/enfant.

du 21 au 25 JUILLET: séjour "au Coeur de la Sologne à Ménestreau-enVillette pour les enfants de 9 à 13 ans. Coût 265 €/enfant.

Frais de fonctionnement à la charge de la commune 53 €/jour/enfant.

du 25 au 29 AOÛT : séjour "au fond des bois" à Vieilles-Maisons-sur-Joudry pour les enfants de 6 à 13 ans. Coût 250 €/enfant

Frais de fonctionnement à la charge de la commune 50 €/jour/enfant.

La CCVA percevra pour les enfants de Ligny-le-Ribault la participation des familles, les prestations de la CAF (prestation de service et d'aide aux vacances) lesquelles seront reversées par la suite à la Commune de Ligny-le-Ribault.

Madame le Maire propose d'accepter cette convention pour l'année 2014.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette décision et donne tout pouvoir à Madame le Maire pour signer la convention.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA FERTE-SAINT-AUBIN - AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHE DE LOCATION DE CARS AVEC CHAUFFEURS PASSE EN GROUPEMENT DE COMMANDE - réf : 2014-025

Vu l'article 8 du code des Marchés publics (décret modifié n° 2006-975 du 27 août 2006),

Vu la délibération N° en date du 2013, autorisant la signature de la convention du groupement de commande,

Au regard de l'analyse des offres présentées en commission d'appel d'offres le 10 mars 2014, il apparaît que l'offre la plus économiquement avantageuse est celle proposée par l'entreprise suivante :

- ANDESQUARD domiciliée à La Ferté-Saint-Aubin 45240.

Le marché est conclu sans montant ni minimum ni maximum suivant un appel d'offres ouvert.

Chaque collectivité membre du groupement signe un acte d'engagement pour les besoins qui lui sont propres.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à signer le marché dont l'objet est indiqué ci-dessus ainsi que les pièces financières et administratives afférentes à ce marché telles que les justificatifs de paiement ou les avenants.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

CONSEIL GENERAL TRANSPORTS SCOLAIRES - AUGMENTATION DES COÛTS DE TRANSPORTS

Réf : 2014-026

Madame le Maire donne lecture d'un courrier reçu le 18 avril dernier de Monsieur le Président du Conseil Général du Loiret qui nous informe que suite aux décisions gouvernementales (l'augmentation du taux de T.V.A., mise en oeuvre des rythmes scolaires pour les écoliers), les finances départementales ne sont plus en mesure d'absorber les coûts supplémentaires.

La charge ainsi constatée conduit à une hausse de 40 € par enfant. Il propose la prise en charge de tout ou partie de la participation familiale par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, propose de prendre en charge 50% de la charge supplémentaire. Cette participation sera facturée par le Conseil Général directement à la Commune.

Pour les personnes qui auraient des difficultés, il est suggéré de voir avec le C.C.A.S.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL DU LOIRET (E.P.F.L. DU LOIRET) DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE - réf : 2014-027

La Commune est adhérente à l'Etablissement Public Foncier Local du Loiret (E.P.F.L du Loiret).

L'E.P.F.L. du Loiret a été créé par arrêté préfectoral du 3 décembre 2008, conformément à l'article L.324-2 du code de l'urbanisme. Il s'agit d'un établissement public à caractère industriel et commercial (E.P.I.C.) doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Il est compétent pour réaliser pour son compte, et pour le compte de ses communes membres ou de toute personne publique, toute acquisition foncière ou immobilière en vue de la constitution de réserves foncières (article L.221-1 et L.221-2 du code de l'urbanisme) ou de la réalisation d'actions ou d'opérations d'aménagement au sens de l'article L.300-1 du code de l'urbanisme.

Les compétences de l'EPFL sont exclusivement foncières : achat, portage, gestion et revente des terrains à la collectivité à l'origine de l'acquisition ou autres désigné par elle, l'EPFL n'étant pas un aménageur.

Composition : membres/gouvernance

L'EPFL du Loiret regroupe aujourd'hui 69 membres représentant les collectivités suivantes :

- le Département du Loiret,
- La Région Centre,
- 60 Communes adhérentes à titre individuel.
- 7 structures intercommunales représentant 111 communes (communautés de communes de Beauce et Gâtinais, communautés de communes de Châtillon-Coligny, communauté d'agglomération Montargoise et Rives du Loing, communauté de communes de Beauce Loirétaine, et communauté de communes du Malesherbois).

Le conseil d'administration et l'assemblée générale sont composés respectivement à ce jour de 25 administrateurs et 79 délégués.

Suite au renouvellement des instances communales, la commune doit désigner ses représentants devant siéger à l'EPFL du Loiret.

En effet, chaque commune adhérente à titre individuel est représentée au sein de l'Assemblée Spéciale. Le nombre de représentants pour chacune des communes est déterminé en fonction de sa population. Le nombre de représentants suppléants est égal au nombre de représentants titulaires.

Ci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.324-1 et suivants,

Vu les statuts de l'EPFL du Loiret,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- désigner les représentants de la Commune au sein de l'établissement public foncier local du Loiret, les candidatures proposées s'établissant comme suit :

* **Représentant TITULAIRE** : Monsieur Jean-Marie THEFFO,

* **Représentant SUPPLEANT** : Madame Claire MINIERE

La présente délibération sera notifiée à l'EPFL du Loiret.

A la majorité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 2)

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS - LISTE DE PRESENTATION DES MEMBRES
réf : 2014-028

Conformément aux dispositions de l'article 1650 du code général des impôts,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, présente la liste des préposés contribuables à la commission communale des impôts directs :

Contribuables domiciliés dans la commune :

CASSART	Gérard	27 rue du Général Leclerc	45240	
LIGNY-LE-RIBAUT				
BOZO	Yves	La Villette	"	"
de BAUDUS	Michel	Château de la Bretèche	"	"
DELPLANQUE	André	19, la Jumelière	"	"
BERTRANT	André-Marie	Ferme de Grand'Maison	"	"
CORMERY	Michèle	247, Allée des Elfes	"	"
MONTIGNY	Alain	490, rue du Général Leclerc	"	"
TRAPP	Etienne	266, rue de la Taille des Vignes	"	"
BOURDERIOUX	Françoise	133, chemin du Stade	"	"
COURATIN	Fabien	585, rue du Général Leclerc	"	"
FOUGERET	Eric	450, rue Gérard de Fontenay	"	"
GOUBERT	Alex	Les Trois Chênes Chemin de Travail Truand"	"	"
VALLICIONI	Marc	316, rue de la Taille des Vignes	"	"
GLORIAN	Jérémy	106, rue Gérard de Fontenay	"	"
MINIERE	Claire	Le Patouillis 580, rue de la Fontaine	"	"
THEFFO	Jean-Marie	580 A rue de la Fontaine	"	"

Contribuables domiciliés hors de la commune :

BOUCHET	Michel	9, rue du Puits du Gué	77144 MONTEVRAIN
PAILLAT	Christian	11, place Royale Résid. Grand Siècle	78000 VERSAILLES
DURANT des AULNOIS	Dominique	Les Trays	45240 LA FERTE SAINT
AUBIN			
GUENON	Claude	30, rue des petits Chasseurs	45000 ORLEANS

Contribuable propriétaires de bois domiciliés dans la commune :

LACONTE	Michel	La Tuilerie Chemin de Saint Laurent	45240	
LIGNY-LE-RIBAUT				
de BAUDUS	Jean-Yves	Chibolette	"	"
BARBARY	Jean-Pierre	La Californie	"	"
LEMAIRE	Christian	La Grange	"	"

Cette liste est approuvée à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE LA FERTE-SAINT-AUBIN
COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID) - PROPOSITION DE COMMISSAIRES DES
COMMUNES MEMBRES - réf : 2014-029

Monsieur le Président de l'EPCI demande de désigner 3 commissaires titulaires et 3 commissaires suppléants concernant la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID).

Après délibération le Conseil Municipal désigne :

Titulaires :

Madame MINIERE Claire Née le 22/02/1955 domiciliée Le Patouillis 580, rue de la Fontaine 45240 LIGNY LE RIBAUT

Madame NAUDIN Diane Née le 12/06/1947 domiciliée 305, rue du Général Leclerc
 45240 LIGNY-LE-RIBAULT
 Monsieur FERRUS François Né le 25/03/1942 domicilié "le Duret"
 LIGNY-LE-RIBAULT

Suppléants :

Monsieur THEFFO Jean-Marie Né le 26/05/1953 domicilié 580 A, rue de la Fontaine 45240
 LIGNY-LE-RIBAULT
 Madame DRUPT Dominique Née le 04/10/1954 domiciliée le Dau 45240
 LIGNY-LE-RIBAULT
 Monsieur PAILLAT Christian Né le 05/08/1946 domicilié 11, place Royal Résid. Grand
 Siècle 78000 VERSAILLES

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

BUDGET COMMUNE - DECISIONS MODIFICATIVES - réf : 2014-030

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES

CHAPITRE	ARTICLE	MONTANT
11	61522	-7.000,00 €
023	023	7.000,00 €

INVESTISSEMENT :

DEPENSES

CHAPITRE	ARTICLE	MONTANT
021	021	+ 7.000,00 €
13	1322	- 7.000,00 €

A l'unanimité le Conseil Municipal accepte ces décisions.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

ASSOCIATION CAMELEON - DROITS DE PLACE - réf : 2014-031

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association CAMÉLÉON a organisé un vide grenier le dimanche 13 avril 2014.

La somme collectée est en principe reversée à l'association organisatrice de l'évènement. Cette année une somme de 792 € a été collectée.

Après divers échanges, Madame le Maire propose de reverser l'intégralité de cette somme à l'association CAMÉLÉON. Elle sera prélevée au compte 6574 du budget.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

MODIFICATION DE LA COMMISSION COMMUNALE D'ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE TRAVAUX ET DE PRESTATIONS - réf : 2014-032

Lors de la séance du Conseil Municipal du 11 avril 2014 la commission d'attribution des marchés de travaux et de prestations, avait été définie ainsi :

Madame Anne GABORIT - Monsieur Marc VALLICIONI Mesdames Dominique DRUPT - Diane NAUDIN
Monsieur Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE.

Une modification a été apportée dans ce sens :

TITULAIRES :

Monsieur Marc VALLICIONI
Monsieur Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE
Madame Diane NAUDIN

SUPPLEANTS :

Madame Dominique DRUPT
Madame Claire MINIERE
Monsieur Eric FOUGERET

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette modification.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**C.L.E.C.T. DESIGNATION D'UN DELEGUE POUR LA COMMUNE DE LIGNY-LE-RIBAULT
réf : 2014-033**

Aux termes de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, il est créé entre la communauté de communes et ses communes membres une Commission Locale Chargée d'Evaluer les Transferts de Charges (CLECT).

Cette commission est composée de membres des Conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal devant disposer d'au moins un représentant.

Par délibération en date du 29 avril 2014, le Conseil communautaire a décidé de fixer à 7 le nombre de membres de la CLECT à 7 : 1 pour Ardon, Ligny-le-Ribault, Marcilly-en-Villette, Ménestreau-en-Villette, et Sennely ; 2 pour La Ferté Saint-Aubin.

La désignation des représentants se fait au scrutin secret. Toutefois, le Conseil municipal peut décider, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Il est proposé au Conseil municipal :

Madame Anne GABORIT - Maire est désignée, par vote à l'unanimité, Délégué à la Commission CLECT.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

AVENANTS RENOVATION THERMIQUE ECOLE

Madame Claire MINIERE explique au Conseil Municipal que suite aux travaux de rénovation thermique de l'école, 2 devis supplémentaires ont été déposés :

1. L'Entreprise Artisanat Chauffage Service (A.C.S.) a remis aux normes la ventilation haute du chauffage. Un devis supplémentaire a été déposé d'un montant de 1074,00 € H.T . T.T.C. 1288,80 € (avenant N° 2).Ce montant dépasse de 5.08% le marché initial + l'avenant N° 1.
2. L'entreprise ISOL+ un devis supplémentaire pour mise aux normes "Classement Feu" pour un montant de 1412,40 €. Ce montant dépasse de 6,25% le marché initial.

Elle précise qu'au-dessus de 5%, il faut réunir la commission C.A.O. pour valider ces devis.

DEMANDE DE MONSIEUR PASCAL COFFRAND

Madame Le Maire donne lecture d'une lettre qu'elle a reçue le 11 mai dernier de Monsieur Pascal COFFRAND domicilié 141, rue César Finance.

Monsieur COFFRAND explique que la haie de thuyas qui était près de son mur, devant l'accès du pré communal et qui dessert la déchetterie a été enlevée.

Il demande s'il serait possible pour lui d'avoir une sortie sur ce chemin d'accès (voie privée de la commune) pour poser un portail, car il souhaite construire un garage au fond de son jardin, ou sinon de replanter une haie comme il en existait une avant, pour se sentir plus chez lui et masquer la visibilité sur celui-ci.

Monsieur Marc VALLICIONI fait remarquer qu'il pourrait planter une haie sur sa propriété.

Madame Armelle de NOTER, demande si le Conseil Municipal peut empêcher cette sortie. Il est répondu que c'est un accès privé et qu'il faudrait créer un droit de servitude.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal:

à l'unanimité, émet un avis défavorable à sa demande d'accès sur la voie privée de la commune.

à la majorité, émet un avis favorable à la plantation d'une nouvelle haie.

DEMANDE DE SALLE MONSIEUR OLIVIERI

Madame le Maire explique que Monsieur OLIVIERI souhaite donner des cours d'italien dans la commune et avait demandé au précédent Conseil Municipal s'il était possible de mettre à sa disposition une petite salle.

Madame Michèle CORMERY signale que pour le moment environ 4 à 5 personnes seraient susceptibles de s'initier à l'italien.

Il est proposé 2 salles, selon le nombre d'inscrits :

La salle "Piano" près de la Bibliothèque ou la salle polyvalente (petite salle). Ces salles sont déjà occupées certains jours. Il y aurait peut-être des disponibilités le mardi ou le mercredi soir.

Après délibération le Conseil Municipal accepterait, à l'unanimité, de faire une convention pour le prêt d'une salle.

OUVERTURE PISCINE COMMUNE DE LA FERTE SAINT AUBIN

Madame le Maire donne quelques infos sur la date d'ouverture de la piscine à la Ferté-Saint-Aubin qui était prévue fin juin.

Des retards importants sur l'avancée du chantier sont constatés : dus à un printemps très pluvieux. L'ouverture est repoussée à début juillet.

Pour les tarifs, il existe différentes formules: Le prix unitaire de l'entrée serait de 3,30 € pour les personnes faisant parties du Canton.

L'inauguration se fait qu'en septembre prochain.

COURS D'INFORMATIQUE

La Communauté de Communes du Canton de La Ferté-Saint-Aubin serait prête à organiser des cours gratuit d'informatique à partir de septembre prochain.

Ces cours auraient lieu le MARDI de 13H45 à 15H45 dans une salle communale (à définir).

PLATEAUX REPAS LIVRES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA FERTE SAINT AUBIN

Il est envisagé de livrer des plateaux repas pendant les vacances scolaires aux personnes qui le souhaiteraient. Après renseignements pris auprès des services de la Communauté de Communes la distribution pourrait commencer début juillet. Le prix des repas serait fixé à 6,10 €/plateaux repas. Un marché est passé avec l'entreprise SOGERES qui prépare les repas et propose 2 menus différents et un menu sans sel pour les personnes qui sont au régime.

Madame Dominique DRUPT signale qu'une participation de l'APA est possible.

INFOS DIVERSES

Madame le Maire :

- explique qu'elle a reçu un courrier de La Poste qui propose un service "Plan Canicule" contact avec les facteurs pour les personnes sensibles, moyennant un coût de 4,40 € H.T. ou 5,28 € T.T.C. la visite. Cela ferait environ 780 visites/an pour un coût de 150 € par foyer/an.
Monsieur Jean-Marie THEFFO précise que le facteur passera environ 20 à 30 minutes avec les personnes qui souhaiteraient opter pour ce service.

Madame Claire Minière demande si cela ne ferait pas double emploi avec la livraison des plateaux repas (visite du livreur).

- signale qu'elle a rencontré Monsieur POIRIER de la Direction des Routes du Conseil Général pour résoudre différents problèmes (Entrées du village, problèmes de poubelles sur les trottoirs, entrée privée).

Madame de NOTER signale que la sortie du Centre Equestre de Courtaudin est très dangereuse et qu'il faudrait qu'elle soit signalée par des panneaux et peut-être ajouter un miroir.

Madame Michèle CORMERY : une exposition sera mise en place de juillet à août à la Maison de la Brique. La parution de la Gibelotte est prévue mi-juillet.

Monsieur Eric FOUGERET a regardé la possibilité d'évacuation d'eau usée de l'église pour installation d'un lavabo, d'un WC. Monsieur Olivier GRUGIER précise qu'en l'état actuel il sera très difficile de se raccorder au réseau d'assainissement.

Pour remplacer les éclairages de l'église, poser les filets de foot, il serait nécessaire de louer une nacelle. Il est rappelé qu'il faut que les personnes l'utilisant soient habilitées par une formation CACES. Il est envisagé de former les employés municipaux. Des devis seront demandés pour cette formation.

Il signale qu'il a sécurisé le local près de la mairie avec les employés municipaux.

Madame Dominique DRUPT a assisté au retour de la Classe de Découverte. Un petit déjeuner a été servi aux enfants. Les parents remercient la Municipalité ainsi que Jean-Philippe BIGOT pour la préparation et Philippe LABLEE.

Monsieur Alex GOUBERT signale qu'il s'est renseigné pour une nouvelle méthode de désherbage et que cela n'est pas du tout évident, plusieurs solutions : appareil thermique, à eau chaude etc... pas vraiment de solution efficace à revoir.

Madame Diane NAUDIN demande que l'arrosage des fleurs soit fait ou il n'y a pas d'arrosage automatique.

Monsieur Olivier GRUGIER informe le Conseil Municipal qu'une visite de la police des eaux (ONEGA) a eu lieu mardi dernier à la station d'épuration. Bilan très négatif. Il demande de prévoir la construction d'une nouvelle station d'épuration sinon permis de construire gelés. Un rapport va être envoyé à la mairie.

Monsieur Marc VALLICIONI : séjour classe de découverte très bien remercié également Jean-Philippe et Philippe.

Garage ADAN problème de stationnement des véhicules garés sur la route : très dangereux à voir avec Monsieur ADAM.

Monsieur Jérémy GLORIAN remercie la Municipalité pour l'achat d'un tableau d'affichage et différents matériels.

Gîte des études sont en cours pour l'amélioration.

Monsieur Jean-Marie THEFFO des devis pour différents travaux ont été demandés : (chauffe-eau salle polyvalente, Miroirs, pompe bassin devant la mairie, informatique).

Signale que Monsieur Jean-Pierre SUEUR adresse ses félicitations à Madame le Maire et son Conseil Municipal.

Complément de compte-rendu:

Séance levée à: 23.15

En mairie, le 13/06/2014
Le Maire
Anne DURAND-GABORIT